

La troisième heure de gym gagne le match en justice

CANTON Les ados doivent faire plus de sport, ordre du Tribunal fédéral. L'introduction de ces cours fait débat.

Tous les cantons doivent dispenser au moins trois heures de sport par semaine à l'école obligatoire, comme le veut le droit suisse. Le Tribunal fédéral (TF) l'a confirmé dans un arrêt du 24 mai, rendu public jeudi. Délivré dans le cadre du litige opposant le Département de l'instruction publique genevois (DIP) à ses maîtres d'éducation physique, «il a vocation à faire jurisprudence dans toute la Suisse», estime Me Romain Jordan, avocat de l'association des profs de gym (AGMEP).

A Genève, après la primaire, les élèves n'ont que deux heures de sport hebdoma-



Les élèves doivent davantage se dépenser.

daires. L'AGMEP avait saisi la justice pour obtenir une heure de plus tout de suite. Le TF les a déboutés, car le DIP a annoncé une mise en place progressive. Mais Me Jordan

note que les juges de Mon-Repos évoquent une application «dans les plus brefs délais». Pour lui et ses clients, cela doit être dès la rentrée prochaine. «Nous allons écrire au département pour obtenir un calendrier précis. Nous pourrions saisir à nouveau la justice», menace l'avocat.

Le DIP se félicite de l'arrêt qui tient compte des démarches qu'il a entreprises. Dès août, une partie des 9e année (12 ans) bénéficieront d'une troisième heure de sport. La conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta indique que ce «sera généralisé d'ici à 2018 ou 2019 dans le cadre de la refonte complète de la grille horaire». Il n'est pas possible de le faire plus tôt. «Au-delà d'une question de coûts ou de personnel, il y a celle de l'équilibre des horaires», explique-t-elle. -JULIEN CULET